



Maisons-Alfort, le 10 avril 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
DANADIM PROGRESS, identique à DIMATE BF 400**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 25 mars 2009 d'un dossier, déposé par CHEMINOVA, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation DANADIM PROGRESS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence DIMATE BF 400, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8800006, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour DANADIM PROGRESS est bien strictement identique à celle déclarée pour DIMATE BF 400 ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation DANADIM PROGRESS, présentée par CHEMINOVA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit DIMATE BF 400.**

**Pascale BRIAND**